HAL
open science

L'approche du chômage par les variantes dans les comparaisons internationales : intérêts et limites ?

Maurice Comte

▶ **To cite this version:**

Maurice Comte. L'approche du chômage par les variantes dans les comparaisons internationales : intérêts et limites ?. Revue d'économie politique, 1998, 108 (5), pp.645-669. hal-00152449

HAL Id: hal-00152449

https://hal.science/hal-00152449v1

Submitted on 6 Jun 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'approche du chômage par les variantes dans les comparaisons internationales : intérêt et limites

Maurice Comte *

Les comparaisons internationales de taux de chômage posent de multiples problèmes conceptuels et techniques. Le travail d'élaboration d'une définition « standard » par le BIT, puis l'adoption progressive de celle-ci par les pays industrialisés, ont favorisé la convergence des méthodes utilisées. Cependant, la standardisation rend d'autant plus aigu le problème de la ***signification*** de l'indicateur : un indicateur identique ne donne des résultats comparables que ***« toutes choses égales par ailleurs »***, en particulier si les modes de fonctionnement des marchés du travail observés sont suffisamment similaires.

De nombreuses observations, faites sur le marché du travail japonais (Besson J.L., 1988 ; Saucier P., 1985) ou sur les différences intra-européennes, incitent depuis longtemps à la ***circonspection*** face à cette hypothèse. D'ailleurs, certains travaux n'utilisent pas les indicateurs de chômage leur préférant le taux d'emploi (population active occupée/population en âge de travailler). Cet indicateur est très utile, en particulier dans une perspective de long terme, car il évalue la charge redistributive que supportent les occupés. Cependant, il ne peut servir de substitut à un indicateur de chômage, qui prend en compte la volonté de participer à l'activité productive. C'est pourquoi nous ne l'examinerons pas dans cet article qui porte sur la recherche de définitions complémentaires ou alternatives du chômage.

Dans ce domaine, le BIT a suggéré aux instituts statistiques nationaux de tester des méthodes d'évaluation du « sous-emploi visible », sans pour l'instant définir des normes aussi strictes que pour le chômage ou l'emploi, et donc sans envisager dans l'immédiat un usage pour les comparaisons internationales. Au contraire, le Bureau of Labor Statistics (U.S.A), depuis l'article fondateur de Shiskin J. (1976), a repris et développé à plusieurs reprises (Sorrentino C., 1988, 1993, 1995) une batterie d'indicateurs que l'on retrouve, avec quelques différences, dans les travaux de l'OCDE ou de Statistique Canada (Devereaux M.S., 1992) et les a utilisés pour éclairer des écarts de taux de chômage considérés comme atypiques.

---

* Université Lumière Lyon 2, Centre A & L Walras, Maison Rhône-Alpes des Sciences de l'Homme, 14, av. Berthelot, 69363 Lyon Cedex 07. Je remercie les deux référés anonymes pour leur lecture attentive et leurs conseils ou suggestions.

Après avoir résumé le dispositif proposé par le BLS et commenté quelques résultats obtenus (§1), nous procédons à une analyse de ses fondements logiques (§2), ce qui nous amène à mettre en doute l'utilité de sa généralisation pour l'étude des disparités internationales de taux de chômage.

---

1. PRINCIPES ET APPLICATIONS

Le BLS et Statistique Canada ont proposé d'entourer l'indicateur standard du BIT par une série d'autres indicateurs. Ces ***variantes*** correspondent à des ***approches différentes du chômage,*** qu'il convient d'expliciter précisément avant d'observer quelques conséquences de leur application aux comparaisons internationales.

1.1 Les variantes

Elles sont inspirées par une préoccupation de ***bon sens*** que l'on ne peut que partager : les données sur le chômage servant à des ***objectifs*** différents (analyse conjoncturelle, analyse de la pauvreté, analyse des performances économiques), aucun indicateur ne peut satisfaire à lui seul à tous ces besoins [1].

D'où l'idée de fournir une série de mesures du chômage, *« fondées sur des définitions différentes, plus larges ou plus restrictives, du sous-emploi »* (Sorrentino, 1995). Ces indicateurs hiérarchisés sont numérotés de U1 à U7 avec un pivot appelé U5 [2] qui a une définition conforme aux préconisations du BIT : absence totale de travail (« ne serait-ce qu'une heure »), disponibilité à bref délai, existence d'un acte effectif de recherche récent.

---

[1] Commme l'écrit Shiskin (1976, 3) « […] both the developers and users of labor force statistics agree that no single unemployment measure can serve all the purposes for which such data are needed […]. » La même idée est à la base du rapport Malinvaud (1986) : « Une statistique unique ne peut pas permettre d'appréhender de façon satisfaisante la réalité et la complexité du marché du travail. »

[2] Les indicateurs ont été plusieurs fois légèrement modifiés, en particulier pour les adapter aux informations disponibles dans d'autres pays que les USA. La version présentée est la dernière disponible (1995). Elle tient compte, pour partie seulement, du nouveau protocole d'enquête américain adopté en 1994 (cf. Monthly Labor Review, septembre 1993).

U1 Taux de chômage de longue durée :
chômeurs de longue durée (≥ 13 semaines)/population active civile.
U2 Taux de pertes d'emploi :
personnes ayant perdu leur dernier emploi /population active civile.
U3 Taux de chômage adulte :
chômeurs de 25 ans ou plus /population active de plus de 25 ans.
U4 Taux de chômage à plein temps :
chômeurs cherchant un emploi à plein temps/population active à plein temps.
U5 Taux de chômage conventionnel : personnes en âge de travailler, sans aucun travail ni emploi au cours de la semaine précédant l'enquête, disponibles et ayant effectué au cours du mois qui précède un acte effectif de recherche d'emploi.
U6 Taux incorporant la sous-utilisation du travail partielle :
Numérateur : chômeurs cherchant un emploi à plein temps, + la moitié des chômeurs cherchant un emploi à temps partiel + la moitié des actifs occupés travaillant à temps partiel pour raisons économiques.
Dénominateur : population active civile moins la moitié de la population active à temps partiel.
U7 Taux comprenant les travailleurs découragés. Ceux-ci sont ajoutés au numérateur et au dénominateur de U6.

L'ensemble, tant par son architecture formelle que par son argumentation logique, peut être qualifié de « système » d'indicateurs, ayant pour but de mieux cerner les contours de l'indicateur du BIT en l'accompagnant d'indicateurs qualifiés de plus « étroits » et plus « larges ». Dans le paragraphe qui suit, nous reprenons l'essentiel des arguments invoqués dans les articles cités.

1.1.1 Les indicateurs « étroits » : U1/U4

Ils visent à exprimer la « ***sévérité*** » du chômage, les épreuves *(hardship)* qu'il fait endurer. Pour les individus retenus dans ces indicateurs, le chômage est vraisemblablement « *more serious* » (le terme revient dans chacune des présentations) que pour les autres.

a. Deux définitions alternatives du chômage U1 et U2

Les deux premiers indicateurs ont pour dénominateur ***la population active civile*** (comme U5). Au numérateur figurent des sous-ensembles de la population au chômage telle qu'elle est définie par U5. Les taux ainsi générés ont un complémentaire – la part des chômeurs U5 non-U1 ou non-U2 dans la population active–, grâce auquel on retrouve par simple ***addition*** le taux standard [3]. Ces définitions sont plus restrictives que U5 dans la mesure où elles incorporent ***un critère*** supplémentaire, l'ancienneté du chômage pour U1, une modalité particulière d'entrée au chômage pour U2.

[3] Du point de vue mathématique ce n'est pas tout à fait exact, car le dénominateur est la population active obtenue en additionnant l'emploi et le chômage U5, alors qu'il faudrait utiliser la population active incluant le chômage U1 ou U2 selon les cas. Du point de vue pratique, l'écart est très faible, car la modification apportée au seul dénominateur est infime.

• ***U1 : taux de chômage de longue durée.*** Au numérateur figurent les personnes dont la durée de chômage est supérieure à un certain ***seuil.*** La durée retenue initialement par le BLS (15 semaines) n'étant pas disponible dans les statistiques des autres pays, la norme a été fixée à 3 mois, ce qui est très inférieur aux 12 mois retenus par les pays européens. Cet écart peut correspondre à des différences entre marchés du travail (rotation plus rapide aux Etats-Unis) ou théoriques : une durée aussi courte élimine plus le chômage frictionnel qu'elle n'isole le chômage d'exclusion. Shiskin (1976, 5) n'éclaircit pas ce point, et développe l'idée que le chômage durable crée un « *handicap financier substantiel* », tandis que le chômage transitoire est supportable grâce à l'indemnisation, ou « *dans certains cas, l'assistance d'autres membres de la famille* ».

• ***U2 : taux de chômeurs licenciés.*** Le numérateur concerne cette fois les chômeurs ayant ***perdu leur emploi*** à la suite d'un licenciement ou d'une fin de contrat, à l'exclusion des démissions et des entrées ou retours sur le marché du travail. Selon Shiskin, le problème de ces personnes est moins l'absence de revenu (ils bénéficient souvent d'indemnités) que la « *diminution significative de revenu* » qui résulte de leur perte d'emploi.

b. Deux indicateurs catégoriels U3 et U4

• ***U3 : taux de chômage des adultes.*** Au numérateur : chômeurs de 25 ans ou plus ; au dénominateur : population des actifs de 25 ans ou plus.

• ***U4 : taux de chômage de la force de travail à temps plein.*** Au numérateur : chômeurs cherchant un emploi à temps plein ; au dénominateur : actifs à temps plein.

Ces deux indicateurs utilisent la définition U5, mais ils ***ont un dénominateur et un numérateur correspondant à une même sous-population :*** il s'agit donc de taux de chômage ***catégoriels.*** Si l'on disposait des taux pour chacune des modalités de la variable de catégorisation (âge, temps de travail), on retrouverait le taux de chômage standard en effectuant la moyenne pondérée des taux catégoriels.

c. Trois critères de gravité du chômage

En résumé, tous ces indicateurs traduisent des approches du chômage excédant la seule dimension du marché du travail, et introduisent une hiérarchie de la ***gravité*** du phénomène qui repose sur trois facteurs principaux :

– ***un lien fort au système productif :*** les personnes ayant perdu leur emploi ou cherchant à travailler à temps plein (U2 et U4) seraient plus fortement impliquées dans le monde du travail ;

– ***le poids du chômage :*** les adultes ont fréquemment des charges de familles *(breadwinners)* et de ce fait travaillent généralement à temps plein (U3 et U4) ;

– la ***perversité*** du chômage : quelle que soit la sous-population concernée, la prolongation du chômage est une situation critique (U1).

1.1.2 Les indicateurs « larges » : U6, U7

Ils visent à exprimer des marges, des phénomènes ***latents*** en procédant à des ***classements*** différents et en utilisant des ***pondérations.***

a. L'incorporation d'actifs occupés

• U6 classe comme chômeurs des ***actifs occupés*** au sens U5, ceux dont l'activité est ***involontairement réduite.*** En se limitant à ce reclassement, ce pourrait être une définition alternative du chômage, le dénominateur restant la population active, qui est la même que pour U5. Cette notion de « temps partiel pour des raisons économiques » évoque le sous-emploi visible préconisé par le BIT : celui-ci inclut toutes les personnes travaillant moins que la normale qui sont disponibles ou à la recherche d'un emploi à temps complet (ou d'un complément d'emploi).

• Les deux notions diffèrent cependant en partie pour des motifs de méthode [4] et surtout de mode de calcul : le BLS souhaitant sous-pondérer ces personnes (cf. ci-après) est amené à les regrouper de facto dans une ***nouvelle catégorie,*** que l'on pourrait appeler les « chômeurs partiels », qui inclut :

– les ***chômeurs*** demandant un emploi partiel ;

– des personnes ***travaillant*** à temps partiel alors qu'elles voudraient travailler à temps plein. Parmi ces personnes qui demandent un complément d'emploi (ou un autre emploi, à temps-plein celui-là), le BLS ne retient que ceux dont le chômage partiel est dû à des ***raisons économiques*** (mauvais temps, rupture d'approvisionnement, réductions d'horaires, etc.) ou à ***l'état du marché*** du travail (acceptation d'emplois à temps partiel, faute de mieux).

• Ces « chômeurs partiels » sont ***pondérés en fonction de leur revendication d'emploi :*** tous réclament un temps de travail inférieur à un plein temps. Par convention (modifiable), on considère que cela correspond en moyenne à un mi-temps. En bref, on les évalue sous la forme d'un « équivalent chômage à temps plein ».

• Enfin, il est alors indispensable de modifier le ***dénominateur*** afin de pouvoir générer un taux de chômage maximal égal à 100% : la population active occupée est amputée de la moitié des occupés à temps partiel et de la moitié des chômeurs à temps partiel.

CHO, PAO et PA désignent respectivement le chômage, la population active occupée, la population active. Les indices tp et tc réfèrent au temps partiel et au temps complet.

– le numérateur est l'ensemble des chômeurs U6 :

$CHO_{tc} + 0,5 * PAO_{tp} + 0,5 * CHO_{tp} = CHO + 0,5 * PAO_{tp} - 0,5 * CHO_{tp}$

– le dénominateur est obtenu en ajoutant la population active à temps complet :

$PAO_{tc} + CHO_{tc} + 0,5 (PAO_{tp} + CHO_{tp}) = PA_{tc} + 0,5 * PA_{tp} = PA - 0,5 * PAO_{tp} - 0,5 * CHO_{tp}$

b. L'incorporation d'inactifs

U7 se greffe sur U6 en lui ajoutant au numérateur et au dénominateur des personnes qui sont ***hors du marché du travail, les travailleurs découragés.*** Parmi les inactifs qui remplissent certains critères du chômage (sans aucun emploi, veulent travailler), mais qui n'ont pas fait de recherche au cours du mois qui précède, on sélectionne ceux dont l'absence de recherche tient à

---

[4] La différence importante touche à la fois au mode de recueil de l'information et au contenu de celle-ci : le classement d'une personne en sous-emploi visible repose sur des ***actes*** constatés au moment de l'enquête (activité inférieure à la normale, recherche d'emploi) ou des déclarations portant sur des faits (disponibilité). La notion BLS ne prévoit pas de critère de recherche ou de diponibilité mais limite le champ en spécifiant le caractère ***involontaire*** de l'emploi partiel, ce qui renvoie à un fait générateur éventuellement très antérieur.

ce ***qu'ils pensent n'avoir aucune chance de trouver du travail,*** soit à cause de l'état du marché, soit à cause de leur handicap personnel (qualification insuffisante, etc.) [5]. En les considérant comme chômeurs potentiels, U7 repousse les frontières de la population active.

1.2 Une brève analyse des résultats

L'application aux comparaisons internationales est développée dans Sorrentino (1988, 1993, 1995). On comprend l'objet de la tentative : dans les comparaisons internationales, un même taux de chômage conventionnel (U5) peut avoir une ***signification*** économique et des implications sociales différentes selon ses caractéristiques internes (U1 à U4) et selon l'importance de sa périphérie (U6 & U7). Les divers articles de Sorrentino montrent que la diversification des indicateurs n'est pas sans intérêt. A titre d'indication, nous synthétisons ici quelques résultats.

1.2.1 Analyse synchronique

L'observation en coupe des taux révèle des particularités, dont certaines sont des conséquences triviales de la méthode tandis que d'autres sont révélatrices des spécificités des marchés du travail concernés ou d'imperfection des méthodes de mesure.

a. Ordre des indicateurs

L'échelle de 1 à 7 est vérifiée hors des USA, mais elle connaît de nombreuses exceptions.

Valeurs des indicateurs, 7 pays, 1993

Définitions Pays	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Japon	1,1	0,6	1,8	1,8	2,2	3,2	7,0
USA	2,5	3,7	5,6	6,5	6,8	9,3	10,2
Canada	5,9	6,5	9,9	11,0	11,2	14,4	15,2
Allemagne	6,1	4,4	7,8	7,9	7,7	8,8	nd
France	8,5	6,9	9,6	12,1	11,5	14,5	14,7
Royaume Uni	8,2	4,2	8,8	12,1	10,3	13,1	13,8
Italie	9,3	1,9	6,8	10,4	10,4	12,7	18,0

Par exemple, les pays européens se distinguent par un U1 exceptionnellement élevé, largement supérieur à U2, le taux catégoriel U4 est sensiblement supérieur à U5 en France et au Royaume Uni, etc.

b. Corrélation entre indicateurs

Les liens observés entre les divers indicateurs, exprimés par la corrélation linéaire, sont conformes aux hypothèses que l'on peut émettre à l'issue d'une analyse qualitative de la structure d'ensemble.

[5] C'est la définition retenue pour les comparaisons internationales. Depuis 1994 la définition américaine a été durcie : ces personnes doivent avoir effectué une recherche au cours de l'année qui précède et doivent se déclarer disponibles pour travailler au cours de la semaine de référence.

Matrice des corrélations (R^2) entre indicateurs, 7 pays, 1993

	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
U1	1,00	0,43	0,76	0,90	0,87	0,82	0,83
U2		1,00	0,88	0,71	0,74	0,75	0,37
U3			1,00	0,94	0,94	0,92	0,65
U4				1,00	0,98	0,97	0,83
U5					1,00	0,99	0,87
U6						1,00	0,87
U7							1,00

• L'indicateur U5 est logiquement celui qui est le mieux corrélé avec tous les autres, révélant ainsi son rôle de « pivot » du système.

– Les taux catégoriels ***U3 et U4 lui sont bien corrélés.*** L'explication de cette corrélation est pourtant très différente dans les deux cas. U4 concerne un pourcentage très élevé de la population au chômage ce qui limite mécaniquement les différences inter-catégorielles. De son côté, la bonne corrélation de U3 traduit le fait que dans tous les pays (sauf l'Allemagne) il existe une sur-représentation assez similaire des jeunes dans le chômage total.

– U6, est très corrélé à U5, ce qui suggère en moyenne une ***faible autonomie*** du phénomène de « sous-emploi » à la date considérée.

– U2 est l'indicateur qui se distingue le plus des autres ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où il intègre une dimension de flux (la perte d'emploi).

– U7 est également très ***atypique,*** pour des raisons identifiables, soit des problèmes de mesure (évoqués dans le texte de Sorrentino), soit des modes de gestion du marché du travail.

• La relation entre U7 et U5 n'apparaît pas toujours sous le même jour selon que l'on raisonne en rapport de taux ou en écart. En moyenne sur 83-93 [6], l'écart le plus élevé est observé en Italie (7,9 points), devant le Japon (4,9) et la Suède (3,9). En raison des différences de taux de chômage U5, le ratio le plus élevé est au Japon (3), suivi par la Suède (2,1) et l'Italie.

Compte tenu du fait que les valeurs du taux de chômage sont assez proches de 0, la distance logistique [7] fournit une appréciation réaliste de l'ampleur de l'écart. On distingue alors trois catégories de pays :

– ceux à faible amplitude (0,24 à 0,43) : USA, Canada, Australie, France, Pays-Bas et Royaume-Uni ;

– ceux à amplitude moyenne (0,77) : Italie et Suède ;

– enfin le Japon dont l'écart est très élevé : 1,16.

• Quelle que soit la mesure de distance retenue, les différences entre indicateurs sont beaucoup plus accusées pour les femmes que pour les hommes : en moyenne (9 pays), et sur la période ci-dessus, U6 et U7 sont respectivement supérieurs de 3,7 points et 6,6 points pour les femmes, contre 1,3 points et 2,2 points pour les hommes. Là encore, si on se réfère à la distance

---

[6] Pour des raisons de disponibilité des données, la période est plus courte dans certains pays, sans jamais être inférieure à 6 ans.

[7] $\Delta x = \ln \frac{x_1 (1 - x_2)}{(1 - x_1) x_2}$ pour deux taux x_1 et x_2.

logistique, le Japon et la Suède se distinguent par une « marge » du chômage féminin particulièrement importante [8].

1.2.2 Analyse diachronique

Dans le temps et dans la plupart des pays les indicateurs ont un bon parallélisme, les retournements conjoncturels sont assez similaires, etc.

• En variation, les indicateurs réagissent de la même manière.

– Au sein de chaque pays (sauf la Suède), sur l'ensemble de la période sous revue, l'écart U7/U5 reste quasiment stable alors même que le niveau du chômage est très variable.

– Sur l'ensemble des pays, l'évolution de U7 est de 30% supérieure à celle de U5, quel que soit l'écart observé à un moment donné entre les deux, fort différent selon les pays : 33% en moyenne au Canada, contre 200% au Japon.

Evolutions comparées de U5 et U7 pour 7 pays et deux sous-périodes

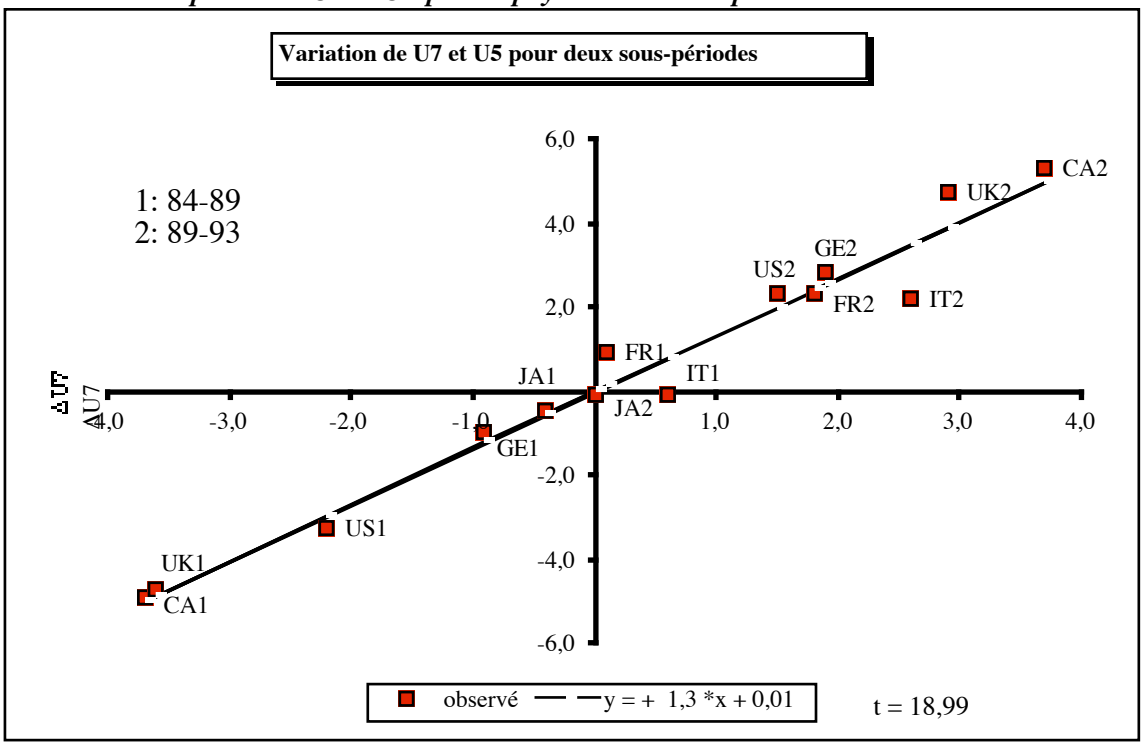

• Il existe des exceptions, mais elles sont explicables.

– En 1989, le rapport U7/U5, qui évalue (d'une certaine façon) les marges du marché du travail, était ***décroissant*** avec le taux de chômage U5. Les taux de chômage U5 bas du Japon et de la Suède, contrastant avec des taux U7 assez élevés, traduisaient une double réalité :

d'une part, ces pays avait une situation d'emploi plus favorable ;

d'autre part, ils pratiquaient une gestion active du chômage sous la forme d'un fort transfert vers les « marges » : renvoi des chômeurs (femmes) dans l'inactivité au Japon (fort écart U7-U6), « partage (involontaire) du travail » en Suède (fort écart U6-U5).

L'approche en termes de « sous emploi total » (U7) révèle ainsi une situation d'emploi au Japon et en Suède sensiblement ***moins exemplaire***.

---

[8] L'Italie présente une marge importante, mais assez équilibrée selon le sexe.

– En 1993, seul le Japon correspond encore à ce modèle. La liaison est faible dans les autres pays et la Suède est passée du côté des taux de chômage élevés : le taux U7 a été multiplié par 3,9 (15,8/4,1), mais dans le même temps, le taux U5 été multiplié par 5,8 (9,3/1,6).

Au total, au vu de cette brève analyse quantitative la batterie d'indicateurs suscite un ***jugement nuancé*** :

– elle traduit certaines particularités de modes de gestion « extrêmes » des marchés du travail nationaux, mais est peu opérante dans les cas « normaux » du fait de l'existence d'incertitudes de mesure résiduelles [9] importantes ;

– si l'on admet la significativité des indicateurs, la bonne corrélation des profils est plutôt rassurante pour la validité des modèles économétriques qui raisonnent davantage sur des variations que sur des niveaux.

2. UTILISATION DE U1-U7 POUR LES COMPARAISONS INTERNATIONALES

Au vu des aspects positifs de ces indicateurs, certains observateurs ont émis le souhait que leur construction soit généralisée, afin d'enrichir les comparaisons internationales. Cette conclusion est hâtive : l'utilisation du « système » pour l'analyse se heurte à des problèmes importants, qui concernent à la fois ***l'établissement*** des indicateurs, leur ***contenu*** et, in fine, la ***validité*** d'ensemble du dispositif.

2.1 Des indicateurs difficiles à standardiser

Même en se référant aux seuls indicateurs les moins directement critiquables, on n'obtient pas des résultats présentant une forte stabilité, du fait de trois obstacles principaux : la procédure de construction, la complexité du phénomène chômage et les ambiguïtés de sa signification.

2.1.1 Une procédure de reconstruction

• Le BLS s'efforce de compter les chômeurs des divers pays à l'aide de ses méthodes propres. Cela pose tous les problèmes habituels de standardisation, et ce dans un cadre assez peu favorable [10] puisque, malgré la bonne volonté des statisticiens nationaux, le BLS ne peut pas retraiter les fichiers originaux et se livre seulement à une ***reconstitution des définitions américaines*** à partir des ***résultats*** des enquêtes nationales.

• Cette correction ***a posteriori*** n'est pas toujours possible : par exemple la norme américaine est la disponibilité immédiate contre 15 jours en Europe ; sans même envisager les réticences de certains offices statistiques nationaux (Italie, au moins avant 1992, et, dans une moindre mesure, Allemagne) à l'égard de ce critère (Besson J.L, Comte M., 1992, 1993), il n'existe aucun moyen de passer d'une convention à l'autre, l'information n'étant pas disponible.

---

[9] C'est-à-dire après les corrections « techniques » réalisées par le BLS.

[10] La standardisation réalisée par Eurostat dans un contexte très favorable ne parvient pas à résoudre tous les problèmes. cf. Besson J.L., Comte M, 1992.

• A fortiori, il est impossible de corriger les ***effets de questionnaire.*** Ainsi, la question sur les actes de recherche au cours du mois précédent est posée de manière peu discriminante en Allemagne en Italie et, dans une moindre mesure, au Royaume-Uni. Il en résulte que l'écart U7-U5 n'a pas la même signification dans tous les pays puisque certains incluent dans les chômeurs conventionnels une partie de ceux qui, ailleurs, apparaissent comme chômeurs découragés. Cette différence est d'autant plus forte que la norme communautaire accepte comme acte de recherche effectif le simple maintien de l'inscription à un office public de placement à partir du moment où la personne a déclaré rechercher un emploi à l'enquête sur les forces de travail.

2.1.2 Les contours du chômage : une zone problématique pour la mesure

On peut imaginer une collaboration plus étroite des instituts statistiques nationaux, mais elle se heurterait au fait que la construction des indicateurs requiert de nombreuses informations ***additionnelles*** qui posent un double problème.

• Elles présentent souvent une moindre ***fiabilité*** que les informations constitutives de la population conventionnelle. Par exemple, l'évaluation de l'ancienneté du chômage souffre d'effets de mémoire (c'est une question rétrospective) et dépend de la manière dont l'informateur et l'enquêteur traitent les interruptions temporaires de chômage. Plus généralement :

– les divers questionnaires nationaux sont inégalement adaptés à ce genre d'observation alors même qu'on cherche des informations ***très sensibles aux effets de questionnaire*** (découragement par exemple) ;

– les offices statistiques ne sont pas tous aussi performants, notamment en ce qui concerne les conditions d'enquête ou le recrutement, la formation et le contrôle des enquêteurs.

• Face à cette variabilité, dont C. Sorrentino admet l'existence, les ***ajustements*** qu'elle propose apparaissent sommaires lorsqu'on connaît les difficultés de la standardisation communautaire, pourtant réalisée « ex ante ». Les écarts qui apparaissent entre U6 et U5 ou entre U7 et U6 dépendent de la convention qui définit le temps partiel [11] et du caractère plus ou moins extensif de la notion de « découragement ». Celle-ci est comprise entre deux limites : au sens strict, elle désigne la situation des personnes disponibles immédiatement pour un emploi à temps plein, n'ayant pas cherché au cours du mois par découragement mais ayant cherché au cours d'une période antérieure ; au sens large, elle peut inclure toutes les personnes qui « désirent travailler » mais ne cherchent pas d'emploi pour des raisons similaires, et se rapprocher ainsi d'une notion population active potentielle [12].

• Il est clair qu'en multipliant les critères, on multiplie les ***conventions*** (donc les contestations) et les difficultés de standardisation. En un sens, c'est le prix à payer pour échapper au simplisme de l'indicateur unique. On peut cependant se demander si la démarche du BLS ne serait pas plus efficace en laissant de côté son superbe isolement pour rechercher de

---

[11] Certains pays ne fixent pas de norme. Ce sont les répondants qui disent s'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel. Certes, on peut vérifier et corriger en comparant les heures de travail effectuées au cours de la semaine à l'horaire habituel mais le seuil de 35 heures (norme américaine) n'est pas adéquat partout.

[12] La population active potentielle désigne une population ne se situant pas actuellement dans l'activité (pas de recherche), mais qui pourrait se présenter sur le marché du travail si celui-ci était plus dynamique ou bien si certains aspects de leur situation personnelle se modifiait. Une manière parmi d'autres d'évaluer cette notion est de retenir les personnes déclarant « souhaiter occuper un emploi ».

méthodes de ***conciliation*** du type BIT. Cela est d'autant plus vrai que le système proposé est loin d'être irréprochable.

2.2 Une fausse hiérarchie

En parlant de « *système* », en faisant référence à des indicateurs « *étroits* » ou « *larges* » et en graduant les indicateurs de 1 à 7 (ce qui fait inévitablement penser aux indicateurs de masse monétaire), Shiskin et Sorrentino à sa suite sous-entendent qu'ils sont ***ordonnés*** ou au moins ***organisés.***

Shiskin (1976, 4) s'illusionne nettement sur l'existence d'un ordre des indicateurs :

> « This relatively small array of unemployment measures illustrates a range of value judgements on the hardship that is experienced by the unemployed, going from a very narrow to a very broad view. » [13]

Il évoque en note la statistique emboîtée de la masse monétaire faisant remarquer que le système U1/U7,

> « does not have the elegant property of representing successively broader definition of unemployment by adding groups a each higher level », il précise que les indicateurs sont tels que, « each higher numbered series [is] representing a slightly higher level of unemployment. » [14]

Cette présentation trompeuse se retrouve chez Sorrentino (1993, 3 & 4) qui note que les taux américains sont croissants de 1 à 7 (quid des autres pays ?) ou que, pour d'autres pays, U1 est supérieur à U2 ! Dans l'article de 1995 (p 6), on trouve un aveu assez confus de l'impossibilité d'observer la hiérarchie :

> « Only in the two North American countries did U1 through U7 represent a progression from low to successively higher unemployment rates. » [15]

Reprenons ce point, afin de distinguer ce qui, dans le dispositif proposé, est nécessairement hiérarchique de ce qui l'est « probablement ».

2.2.1 Positions de U1 et U2

– Ils sont ***toujours*** inférieurs à U5, puisque la population figurant au numérateur est un sous-ensemble de U5, tandis que le dénominateur est inchangé ;

– ils ne sont pas forcément inférieurs à U3 et U4 ;

– la relation de U1 à U2 est indécidable puisque tous deux sont des taux alternatifs à U5, dont ils modifient le principe de calcul en ajoutant chacun un critère représentant une ***dimension*** différente de l'espace du chômage : le mode d'entrée au chômage pour U2, l'ancienneté pour U1.

---

[13] « Cette gamme assez modeste de mesures du chômage traduit une variété de jugements de valeur sur l'épreuve que traverse le chômeur, allant d'une vue très restrictive à une vue très extensive. »

[14] [Le système U1-U7] « n'a pas l'élégante propriété de constituer à chaque niveau une nouvelle définition du chômage en ajoutant un groupe supplémentaire au précédent »; [les indicateurs sont tels que] « chaque numéro d'indicateur représente un niveau de chômage légèrement plus élevé ».

[15] « Ce n'est que dans les deux pays d'Amérique du Nord qu'il y a une progression de U1 à U7 des taux bas vers des taux de plus en plus élevés. »

2.2.2 Positions de U3 et U4

Leur position relative est indécidable et, surtout, ne présente pas d'intérêt : les critères qui définissent les sous-populations concernées sont différents. La comparaison de U3 ou U4 à U5 est légitime puisqu'ils sont fondés sur la même définition appliquée à des sous-populations particulières ; quant à leur rang, on ne peut espérer un grande stabilité.

• U3 est souvent en dessous de U5 parce qu'il ***exclut les jeunes :*** se trouvant en position d'entrée sur le marché du travail ceux-ci sont logiquement plus souvent au chômage que les adultes. L'exception observée en Allemagne provient de l'efficacité particulière de l'apprentissage comme mode d'intégration au travail (Maurice M., Sellier F., Silvestre J.J., 1982).

• U4 est caractérisé par ***deux phénomènes.***

– L'effectif des demandeurs à temps partiel étant faible dans la plupart des pays, les divergences avec U5 sont trop légères pour être interprétables.

– Si on suit le raisonnement du BLS, U4 devrait être inférieur à U5. En effet, le chômage des chercheurs à temps plein étant « plus sérieux » devrait être inférieur au taux moyen. Dans les pays à écart faible, U4 est majoritairement au-dessus de U5. Si on observe les deux pays où l'écart est important, il est dans le sens prévu aux Pays-Bas, mais pas au Royaume Uni où le marché du travail à temps partiel concernant la population féminine est très actif.

• Cela montre que le critère « recherche à temps partiel » n'est ***pas suffisant*** pour dénier une forte implication sur le marché du travail. Ainsi, trois situations de recherche à temps partiel peuvent être tout à fait « sérieuses » :

– la personne a adopté un mode de consommation tel que le temps partiel est un moyen suffisant d'existence ; en bref, l'effet de revenu l'emporte sur l'effet de substitution (offre de travail rebroussée) ;

– du fait de charges familiales (mère célibataire), la personne est contrainte à un emploi partiel ou y est fortement incitée par un choix rationnel (coût/avantage des frais de garde) ;

– enfin, la personne peut se heurter à l'absence d'emplois à temps plein disponibles dans la spécialité ou le secteur considéré (tourisme, commerce, etc.).

2.2.3 Position de U6 et U7

• U7 ajoutant une même population au numérateur et au dénominateur de U6 est plus grand que lui.

• U6 ou U7 sont normalement ***supérieurs à U5*** puisqu'ils incorporent des actifs occupés et des inactifs. Le cas de U6 est cependant assez ambigu, puisqu'il ***retranche*** de la population de référence de U5 la moitié des chômeurs demandeurs d'emploi à temps partiel, avant de rajouter la moitié des actifs occupés à temps partiel. Exceptionnellement U6 peut être inférieur à U5… [16]

---

[16] En reprenant l'expression de U6 fournie plus haut:

$$U6 = \frac{CHO + 0{,}5 * PAO_{tp} - 0{,}5 * CHO_{tp}}{PA - 0{,}5 * PAO_{tp} - 0{,}5 * CHO_{tp}}, \text{ à comparer avec } \frac{CHO}{PA}$$

U5 pourrait excéder U6 si le taux de chômage à temps partiel excédait (1 + TCHO)/2 (50% au minimum).

2.3 Un manque de cohérence difficile à corriger

Face à ce défaut d'ordre, ne peut-on considérer que le rangement a une valeur « générale », mais que certaines entorses sont admissibles ? Cette solution serait un contresens fondamental, car les soi-disant exceptions sont la matérialisation logique de la ***triple hétérogénéité*** du système : le conflit entre multidimensionnalité et hiérarchie, l'absence d'une structuration unicritère au sein des indicateurs hiérarchiques, la confusion entre les indicateurs en effectifs et en horaires.

2.3.1 Multidimensionnalité ou hiérarchie ?

• En premier lieu, il est clair que le système ne devrait pas utiliser ***des indicateurs catégoriels tels U3 et U4***, qui pourraient conserver le statut d'outils annexes, visant à évaluer « l'intensité » du chômage en tant que problème social. Les indicateurs de volume établis pour chacune des modalités de diverses variables facilement normalisées (sexe, âge, qualification, par exemple), seraient alors utilement complétés par la dispersion inter-catégorielle des taux de chômage qui est un indicateur possible de l'importance du chômage d'inadéquation [17].

• Pour justifier la multiplication des indicateurs, Shiskin invoque la diversité des ***objectifs*** assignés à la mesure du chômage. Il s'agit donc de différences tenant à des approches analytiques contradictoires du chômage : leur intégration à une structure hiérarchique, qui suppose un ordre unique, est impossible.

En particulier, les dimensions sociales du problème exigent de rompre avec la vision « marché du travail » incorporée à l'indicateur standard et à s'intéresser de près à des situations individuelles. Il faudrait aller plus loin que les « présomptions » de problème social que recèle U3 et s'orienter vers la méthode nationale allemande qui repose sur les « moyens de subsistance » afin de mettre en évidence les personnes qui n'auraient accès à aucun revenu patrimonial ou de transfert intra-familial.

Selon le même raisonnement, U1 serait à repenser en termes d'accoutumance et d'adaptation au travail, et pourrait ne pas avoir la même signification ou définition selon l'âge des personnes.

En s'orientant dans cette direction, on devrait cependant prendre garde que l'usage d'indicateurs ***de même nom*** pour désigner des approches très différentes du même phénomène est à la fois dangereux, car il crée la tentation permanente d'effectuer des comparaisons indues avec l'indicateur de référence, et incorrect du point de vue terminologique : ce qu'on cherche à faire apparaître n'est pas le chômage, mais tel ou tel aspect ou conséquence du chômage.

2.3.1 Une diversité excessive des principes de construction

Cette distinction entre le chômage et ses effets a valeur générale si on se réfère au principe central de la définition BIT depuis 1954, qui est l'existence d'un ***potentiel*** de travail (matérialisé par une présence sur le marché), sans lien avec un état antérieur (comme c'était le cas dans la définition de 1925) [18]. En se situant pour l'instant dans ce champ, il apparaît utile de

---

[17] Sur la question du « mismatch » et les problèmes d'évaluation qu'il pose, cf. Comte M. (1997, 1998).

[18] La définition de 1925, en ne retenant que des personnes ayant déjà travaillé, excluait les nouveaux entrants ou les réentrants

construire rationnellement un système hiérarchique, reprenant ainsi l'idée de « plus large et plus étroit » également présente et même de fait dominante dans le dispositif du BLS. Si les difficultés de ce travail sont grandes, elles ne sont pas insurmontables et il est possible de formuler quelques suggestions.

• Pour U1 et U2, la première solution qui vient à l'esprit est l'adoption d'une structuration ***uni-critère***. Cependant, le choix d'un critère est peu satisfaisant pour un phénomène complexe comme le chômage et il semble plus adéquat de produire un critère unique, mais synthétique. Reprenons l'exemple de la liquidité pour la masse monétaire, dont on connaît les difficultés d'application : le flou de la frontière entre « monétaire » et « non monétaire » et les franchissements perpétuels qu'autorisent les produits ou arbitrages financiers ont incité les banques centrales à modifier fréquemment les contours des agrégats et, finalement à relativiser leur importance dans la gestion de la masse monétaire. L'équivalent pour le chômage serait de définir la notion de ***distance au marché du travail,*** qui, comme dans le cas de la masse monétaire, serait un mélange de normes et d'observations empiriques : disponibilité, intensité de la recherche, mais aussi pour les inactifs (au sens U5), certaines caractéristiques associées aux individus (nouveaux entrants). Le même principe pourrait alors s'appliquer à U6 et U7 utilisés sans pondération.

• Nous avons vu que U6 et U7 ne posent pas de problème de rang. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont cohérents. ***En l'absence de pondération,*** ce sont des indicateurs classiques, concurrents de U5, l'un changeant la ***frontière*** entre emploi et chômage (U6), l'autre modifiant en plus la définition de ***l'activité*** (U7).

U6 est très sensible au développement de ***l'emploi partiel involontaire,*** puisque toute personne dans cette situation, classée ***dans l'emploi*** par U5, est au chômage dans U6. U6 aurait vocation à compléter U5 qui a le défaut de rester inchangé lorsque se développe cette forme de « partage du travail ». Cependant, l'incorporation au chômage de travailleurs partiels, au contraire du « sous-emploi visible » qui les classe en emploi, mérite d'être discutée. En admettant, à l'instar de la définition internationale, que l'un des principes fondateurs de l'emploi est la ***participation à l'activité productive,*** avec ses comportements associés, l'existence d'une relation salariale, etc., le chômage partiel de personnes en activité ne devrait pas être appliqué, sauf pour les ***horaires très faibles*** [19]. En d'autres termes, la solution du BLS place sans doute trop loin la frontière du chômage, tandis que la définition internationale adopte une conception trop englobante de l'emploi (« ne serait-ce qu'une heure »).

• U7 tient compte, sous réserve d'une mesure correcte, de ***retraits du marché du travail*** (passage de U5 à l'inactivité). Là encore, en l'absence de la pondération propre à U6, on se trouverait devant une conception plus ***extensive*** du chômage. Reste à savoir quel critère utiliser pour cet élargissement. L'idée de base retenue est que les personnes doivent au minimum « souhaiter » exercer un emploi (population active potentielle) et répondre à un ou des critères supplémentaires : le BLS, suivi par de nombreux pays, privilégie ***l'opinion*** des personnes quant à leurs ***chances d'entrer sur le marché du travail,*** qui s'exprime sous la forme générale :

[19] La définition internationale considère qu'une activité rémunérée, même très brève (1 heure dans la semaine de référence), même occasionnelle, implique le classement dans la population active occupée. On trouvera un argumentaire, fort critiquable, dans Doss, Dupré, Mehran, (1988).

« souhaiterait travailler, mais ne cherche pas parce qu'elle pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible ».

• Cette approche mérite une discussion sérieuse.

– D'un côté, elle semble un échec. Les travaux du BLS lui-même et plus récemment de l'OCDE (1995) montrent en effet que les travailleurs découragés sont ***plus éloignés*** du marché du travail que les autres inactifs souhaitant un emploi et que leur aptitude à occuper immédiatement un emploi est incertaine.

– De l'autre, on ne doit pas surévaluer la portée de cette critique, car elle repose sur un ***malentendu :*** la définition du travailleur découragé [20] retenue par les instituts statistiques ne permet en aucun cas de considérer comme plausible l'hypothèse d'une « plus grande » proximité du marché du travail.

D'une part, elle inclut des personnes qui n'ont jamais travaillé (le terme correct serait plutôt « demandeur découragé »), même si en pratique une majorité a travaillé dans le passé, voire même qui n'ont jamais réellement recherché un emploi [21]. Il y a ainsi une trop large place pour l'expression de simples velléités d'emploi.

D'autre part, les termes utilisés (« pense qu'il n'y a pas d'emploi disponible [pour elle] »), renvoient à un ensemble de situations [22] concernant des personnes ***très éloignées*** d'une entrée sur le marché du travail, du fait d'empêchements ou blocages divers, dont certains sont durables (handicaps) et d'autres transitoires (non disponibilité) ou supposés tels (découragement dû à l'état du marché). L'étude empirique de l'OCDE, en faisant apparaître au sein des travailleurs découragés une proportion très importante de personnes qui n'ont pas travaillé depuis longtemps ou qui ont une faible probabilité d'entrée sur le marché, confirme l'idée que ces positions de repli sont majoritaires.

– Dans ces conditions, on peut se demander pourquoi l'OCDE a jugé utile de tester l'hypothèse peu logique selon laquelle les travailleurs découragés devraient être plus proches du marché du travail [23] ? La réponse est probablement que la représentation théorique implicite utilisée dans l'étude ne concerne qu'un sous-ensemble de cette population, celui des personnes qui ont mené à un moment donné une recherche active et y ont ensuite renoncé pour des motifs ***conjoncturels.***

---

[20] D. Guillemot (1996) utilise une autre notion, celle de « chômeur découragé », composée des personnes s'étant spontanément déclarées chômeurs, bien qu'elles ne remplissent pas les critères BIT. Cette approche ne résout pas complètement le problème de dualité soulevé ci-après ; surtout, elle introduit une autre manière d'évaluer le chômage, fondée sur une déclaration de statut, là où la définition internationale recourt à des faits. La confrontation des deux approches est stimulante, mais introduit une forte hétérogénéité qui empêche de les intégrer à un même dispositif d'observation.

[21] Sauf au Canada et, depuis 1994, aux Etats Unis.

[22] C'est ce qu'exprime Shiskin (1977, 5) en notant que beaucoup des informations complémentaires recueillies sur les chômeurs découragés concernant leur passé au travail et leur activité de recherche antérieure « peuvent refléter un intérêt occasionnel dans l'entrée sur le marché du travail ou le maintien d'un désir irréaliste pour un travail prestigieux et bien rémunéré. »

[23] « Comme ils disent vouloir travailler – et que, selon de nombreuses études, leur nombre varie selon la conjoncture – , ils sont généralement considérés comme étant plus directement en contact avec le marché du travail que les autres inactifs, notamment ceux qui souhaiteraient travailler, mais n'expliquent pas leur absence de recherche d'emploi par leur découragement. » OCDE, 1995, 45.

Au sein des « travailleurs découragés » tels qu'ils sont habituellement définis, il y a ainsi deux catégories, dont l'une, la plus nombreuse, est très éloignée du marché du travail et serait beaucoup mieux caractérisée par le terme « en voie d'exclusion du marché ». L'autre catégorie est celle des « découragés actifs », dont le comportement est très influencé par la conjoncture : en basse conjoncture la hausse du taux de chômage joue un rôle objectif de freinage de l'accès au travail, et favorise le développement d'anticipations pessimistes. A l'inverse, la reprise suscite des espérances excessives d'entrée sur le marché.

Un indicateur intégrant cette population serait plus réactif que U5 (flexion conjoncturelle) aux variations de l'activité économique, ce qui n'apparaît pas du tout dans l'indicateur travailleur découragé .

• En bref, la notion de « travailleur découragé » n'est pas invalidée, mais elle doit être redéfinie, selon deux lignes principales :

– soit on considère qu'elle désigne un phénomène d'exclusion du marché, mais il s'agit alors d'une problématique de la « distance » au marché du travail différente de celle du « potentiel d'emploi » retenue dans U5 ;

– soit, on préfère la perspective de la définition internationale [24], et il faut isoler les personnes dont les motifs de retrait du marché sont principalement conjoncturels de celles qui ont un handicap significatif et durable. L'évolution de la définition américaine, qui rejoint celle utilisée au Canada, en ajoutant à la fois des conditions de disponibilité et l'existence de recherches d'emploi antérieures, va dans ce sens.

Quel que soit le choix effectué, il faut reconsidérer la logique qui préside à la pondération de U6.

2.3.2 L'ambiguïté des pondérations

A quoi servent les pondérations ? Cette question peut sembler naïve, les auteurs ayant répondu que leur objectif est de se rapprocher des séries de « ***per cent of Labor Force lost*** » publiées par le BLS, dans lesquelles un taux de 10% signifie que le dixième du volume de travail disponible n'est pas utilisé. Malheureusement, en utilisant cet argument on n'est guère plus avancé : à quoi bon se rapprocher d'un autre indicateur construit sur un principe assez différent, qui est le volume de travail offert.

a. Une approximation…

En admettant pour l'instant ce choix, remarquons que le système BLS est à la fois imparfait et incomplet.

• En toute rigueur, les deux indicateurs (d'emploi et de travail) devraient être strictement identiques. Une source de désajustement provient de l'approximation due à la division par 2 retenue dans U6. Pour que cette approximation soit pleinement satisfaisante, il faudrait modifier le mode de calcul de U5 : en effet, U5 considère comme au travail toute personne ayant travaillé « ne serait-ce qu'une heure ». Ces personnes seront considérées comme travaillant à temps partiel (beaucoup satisfont au critère « raisons économiques ») par U6 et comptées pour

[24] Avant la résolution de 1954, qui privilégie le critère de recherche, la définition internationale reposait sur une représentation « statique » (assurantielle) du marché, puisque n'étaient comptabilisées comme chômeurs que les personnes ayant travaillé précédemment. L'appréciation du seul potentiel est elle-même insuffisante pour comprendre la dimension « exclusion » du chômage.

moitié, alors que dans la plupart des cas elles cherchent un horaire complet. L'approximation de U6, si l'on ne veut pas passer à une comptabilité en heures réelles, ne serait soutenable que si les très faibles horaires n'étaient pas considérés comme un travail.

• Pour être cohérent avec U6 il faudrait pondérer U7 pour tenir compte du fait que cette population comprend un nombre non négligeable de femmes ayant cherché un emploi à mi-temps. Il est pour le moins paradoxal de compter pour une moitié une recherche effective (U6) et pour une unité une recherche abandonnée (U7).

b. … ou une autre dimension

La pondération change profondément la ***nature*** de l'indicateur, à tel point que la notion d'inclusion de U5 dans U6 n'a plus de sens : l'indicateur de chômage doit-il évaluer un ***volume de travail ou un nombre de personnes ?*** L'ambiguïté est tout à fait manifeste dans les travaux du BLS (Sorrentino, 1993). On trouve au sein du même article (1995) :

– le dénombrement ***d'individus pondérés*** étudié ci-dessus ;

– un dénombrement de ***personnes***, appelé malencontreusement « sous-emploi total », qui reprend les mêmes catégories, mais compte pour une unité chaque recherche à temps partiel.

La distinction heures/personnes n'est pas illégitime. On doit seulement prendre garde de ne pas l'assimiler à une opposition économique/social [25].

Compter des heures correspond à une approche ***techniciste*** plus qu'économiste : la production potentielle est évaluée à partir d'une ***fonction de production,*** dans laquelle le chômage est un nombre d'heures de travail perdues. Or, on ne doit pas oublier que la théorie économique place au premier plan le ***comportement*** des acteurs, même s'il est souvent très schématisé (que ce soit chez les néoclassiques ou chez Keynes). Dans cette perspective le dénombrement des personnes est ***autant économique que social,*** car il traduit la dynamique du marché.

– Si le marché n'est pas équilibré, les demandeurs de travail sont des opérateurs de rationnement. Ce point est important, car ils ont ainsi le pouvoir de définir non seulement le ***volume*** du rationnement, mais les ***formes*** qu'il prend. Si on excepte le très court terme (ajustement par la productivité, par le chômage temporaire), la forme historique dominante du rationnement a été, et est encore, ***une répartition purement inégalitaire du travail :*** la majorité des salariés travaille normalement, tandis que les chômeurs sont complètement privés de travail. C'est là ***un choix collectif implicite,*** dont les théories anciennes et nouvelles fournissent de multiples justifications : le chômage favorise la compétition entre travailleurs, et peut être préféré à un risque de rupture de contrats implicites ou de baisse de l'efficience, etc.

– Dans ce contexte, la situation des offreurs est contrainte et ***les déséquilibres en volume ne sont pas identiques aux déséquilibres en effectifs,*** qui conditionnent la réactivité des offreurs, les arbitrages qu'ils vont effectuer. Les conséquences économiques d'un chômage correspondant à X équivalents temps complet ne sont pas les mêmes si les offreurs sont X + k à temps complet ou 2*(X + k) à temps partiel. [26]

---

[25] C'est pourtant ce que fait l'OCDE, 1995, 45.

[26] Aucune formalisation n'a tenté de prendre en compte les conséquences du développement du travail à temps partiel: qu'en est-il de la demande à temps partiel de la part de chômeurs (salaire de réservation, comportement en général)? A fortiori les personnes en sous-emploi visible n'ont elles pas un impact

En d'autres termes, les mesures pondérées U6 et U7 répondent mal et de façon incomplète à la question que l'on pourrait formuler ainsi : quel est le nombre de postes de travail demandés, exprimés en « équivalent temps-plein ». En outre, elles rompent l'unité d'un mode de comptabilisation des personnes et entretiennent ***l'ambiguïté permanente*** existant sur l'indicateur de chômage, qui oscille entre son volet ***socio-économique*** (des personnes voulant participer à la production sociale en sont exclues) et son volet ***technico-économique,*** le volume de travail susceptible d'être utilisé par le système économique.

On peut en conclure que U6 et U7 devraient être traités en effectifs non pondérés. Cela ne veut pas dire que l'approche en ***volume de travail*** n'est pas légitime, mais qu'elle doit être menée séparément.

* * *

L'idée de créer plusieurs indicateurs de chômage est bonne dans son principe, même si on lui oppose souvent des objections de type institutionnel [27]. Compte-tenu des conditions de production d'indicateurs mutliples, la généralisation de la méthode ne pourra se faire sans emporter la conviction des statisticiens des divers pays. De ce point de vue, l'obstacle est moins celui de l'harmonisation des définitions et des méthodes de mesure, même si nous avons montré qu'elle était délicate, que celui de l'***homogénéité conceptuelle*** de la batterie d'indicateurs. La discussion conduite ci-dessus montre que le dispositif proposé par le BLS a peu de chances de susciter un consensus d'ensemble, même si certains amendements sont possibles.

Offre de travail et offreurs

La confusion entre volume de travail et volume d'emploi que génère l'emploi de pondérations peut être assez aisément dissipée : il suffit de nettement séparer les deux types d'indicateurs. On aurait ainsi une batterie d'indicateurs ne reprenant qu'un nombre d'individus, quitte à chercher ***par ailleurs*** à traduire plus fidèlement l'offre de travail. Les indicateurs correspondants seraient exprimés en heures, où si l'on souhaite une représentation plus évidente en « équivalent personnes à temps complet ».

Aspects ou degrés d'intensité du chômage

Il faut faire un choix entre une représentation des différents ***aspects*** du chômage (que l'on pourrait qualifier d'horizontale) et une représentation hiérarchisée, traduisant les divers ***degrés*** de sous-utilisation du potentiel de main-d'oeuvre. La première option est difficilement

---

moins important sur le marché? En ce sens, leur inclusion dans la population occupée ne serait pas injustifiée.

[27] Dans la discussion de l'exposé de Sorrentino (1988, 203), Thélot - représentant l'INSEE - déclare que pour lui, en dehors des taux par âge et sexe: « les autres catégories ont trait à la structure du chômage ou aux groupes de la population « aux franges » du chômage. Il s'agirait alors d'analyses structurelles du phénomène qui ne devraient pas être présentées en termes de taux de chômage. » Cette position traduit bien l'attitude de l'INSEE : d'un côté un point de vue « institutionnel » plutôt rigide, mais qui peut se comprendre pour un indicateur aussi « sensible » ; de l'autre un souci affirmé très tôt (le « halo » du chômage de Cézard, 1986) et constamment réactivé depuis (mesure du sous-emploi initiée justement par Thélot) de donner plus de réalité à l'indicateur.

compatible avec l'utilisation du seul concept de chômage. La perte de revenu, le caractère plus ou moins sensible de l'absence de revenu, sont des ***conséquences*** du chômage : c'est là justement l'aspect « social » du chômage, qui fait que l'on peut considérer comme inégal son impact sur les personnes. Des indicateurs appropriés et correctement dénommés doivent être construits : par exemple, en faisant abstraction des problèmes de mesure, ne vaudrait-il pas mieux calculer le taux de ménages privés de ressources du fait du chômage ? [28]

Quel principe hiérarchique ?

Si l'on reprend l'idée de système hiérarchisé, l'approche du BLS ne va pas assez loin dans la remise en cause de la coupure chômage/inactivité. Pour reprendre l'analogie monétaire, il faut trouver un équivalent au principe unificateur qu'est la ***liquidité.*** Les diverses composantes de la masse monétaire ont une unité de nature : ce sont des créances courtes détenues par des agents non financiers sur des agents financiers, ***constituant de la monnaie ou pouvant se transformer en monnaie.*** Ces composantes sont ordonnées (de M1 à M4) selon leur ***distance à la liquidité immédiate.*** C'est ce critère qui permet de passer par addition d'un agrégat à l'agrégat de rang supérieur. L'équivalent sur le marché du travail ne peut être que la « proximité », qui nous confronte à l'ambivalence entre la proximité par nature (institutionnelle, théorique) ou de fait (probabiliste). [29]

On se trouve alors confronté à la multidimensionnalité du phénomène : les critères que l'on utilise (durée du chômage, type de recherche, durée d'emploi, etc.) sont souvent associés à une certaine « distance » du marché du travail, mais ***ne sont pas conçus pour cela*** et il faut trouver une manière de les associer. Une telle démarche n'est pas très éloignée de celle adoptée par le BIT lorsque, dans la construction de l'indicateur de sous-emploi visible, il sélectionne au sein de l'emploi des personnes qui recherchent ***ou*** sont disponibles pour un complément d'emploi. Un critère comportemental de présence sur le marché, atténué par rapport à celui appliqué aux chômeurs [30], modifie la frontière occupation/chômage et isole une population non satisfaite dans son besoin de travailler, dont on peut penser que le passage à l'emploi (complet) est plus fréquent que celui des chômeurs.

Une application difficile, entravée par des confusions

L'application du principe de distance est plus complexe encore lorsqu'il s'agit de mordre sur la population inactive. La notion de « travailleur découragé » a été injustement critiquée, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne soit pas critiquable. C'est moins son aspect « subjectif » qui est en cause que l'imprécision quant aux buts qu'on lui assigne : dans un système hiérarchique imprégné de la logique de l'indicateur international, une définition restreinte à des « demandeurs d'emploi » non marqués par l'exclusion s'impose.

Il resterait alors à définir un ensemble encore plus vaste qui inclurait des personnes que des dispositifs d'aide appropriés pourraient ramener sur le marché. En effet, en faisant

---

[28] cf. Castel & alii, 1997. On peut reprocher à cet intéressant document de ne pas sérier suffisamment les personnes touchées directement et indirectement par le chômage.

[29] Par exemple, l'épargne des livrets A, qui est parfaitement liquide connaît un taux de rotation faible.

[30] Rappelons que pour être chômeur BIT, il faut être disponible **et** à la recherche effective d'un emploi rémunéré.

excessivement dépendre sa définition de la présence sur le marché, on ne tient pas compte du fait que le chômage est la source ***autonome*** de mécanismes tels que la déqualification, voire la désocialisation. Les conséquences purement économiques de ces phénomènes sont très importantes, à long terme (capital humain et croissance endogène) comme à moyen terme : la théorie de l'hystérèse repose sur un chômage qui s'auto-entretient, notamment parce que l'exclusion de certains travailleurs, en vidant le marché du travail, limite la concurrence entre offreurs.

Au total, la méthode du BLS ne constitue pas une approche ***alternative*** dans les comparaisons internationales, et encore moins une norme possible. Le « système » est un fourre-tout offert à l'ingéniosité des bricoleurs et dangereux pour les imprudents. Si l'on est tenté de l'utiliser, alors qu'il pose plus de problèmes qu'il n'en résout, c'est pour échapper aux conséquences de la perte de sens de la définition standard qui n'est plus, aujourd'hui, un indicateur satisfaisant.

4. BIBLIOGRAPHIE

BESSON J.L., COMTE M., 1993, « La notion de chômage en Europe : une étude méthodologique », *Revue d'Économie Politique,* juillet-août.

BESSON J.L., COMTE M., 1992, « La notion de chômage en Europe. Analyse comparative », Rapport pour la MIRE, 434 p.

BESSON JL, 1988, « Mesure et réalité du chômage au Japon et en France », in « *Japon, stratégies industrielles et enjeux sociaux »,* Presses Universitaires de Lyon.

CASTEL, R., FITOUSSI J.P., FREYSSINET J., GUAINO H., *Chômage : le cas français,* Rapport au Premier Ministre, Commissariat Général du Plan, Mai 1997.

CEZARD M., 1986, « Le chômage et son halo », Economie et Statistique, n° 193-194.

COMTE M., 1997, « Hasards économétriques : le chômage d'inadéquation », (à paraître).

COMTE M., 1996, « La variance des taux de chômage peut-elle servir d'indicateur d'inadéquation ? », *4° séminaire franco-polonais,* Lodz, sept.

DOSS, DUPRE, MEHRAN, 1988, « La promotion de l'emploi et la mesure statistique du chômage », *Revue Internationale du Travail*, 1988/1.

GUILLEMOT D., 1996, « La population active : une catégorie statistique difficile à cerner », *Economie et Statistique,* octobre.

MALINVAUD E, 1986, *Sur les statistiques de l'emploi et du chômage*, Documentation Française.

MAURICE M., SELLIER F., SILVESTRE J.J., 1982, « *Politique d'éducation et organisation industrielle en France et en Allemagne, essai d'analyse sociétale »,* Presses universitaires de France

OCDE, 1995, « *Perspectives de l'emploi »,* juillet.

SAUCIER P, 1985, « La mesure du chômage au Japon. Une comparaison avec la France », *Travail et Emploi,* n°26, déc.

SHISKIN J, 1976, « Employment and unemployment : the doughnut or the hole », *Monthly Labor Review,* février.

SORRENTINO C., 1988, « Utilisation des enquêtes communautaires sur les forces de travail dans les comparaisons internationales du chômage », « *Séminaire Enquête communautaire* », Infos de l'Eurostat.
SORRENTINO C., 1993, « International comparisons of unemployment indicators », *Monthly labor review,* mars.
SORRENTINO C., 1995, « International unemployment indicators, 1983-1993 », *Monthly labor review,* vol 118, août.
THELOT C., 1988, « Remarques sur l'exposé de C. Sorrentino », « *Séminaire Enquête communautaire* », Infos de l'Eurostat.

English summary

The approach of the unemployment by variants in international comparisons: interest and limit

The BIT, through its work of standardization, has limited the technical and conceptual différences existing between the national measures of unemployment. The use of similar criterions is not sufficient to allow valid international comparisons: it is also necessary that the characteristics of labor markets are similar.

The Bureau of Labor Statistics tries to give some light on the international diversity with the help of a group of indicators. These indicators (U1 to U7) are presumed to provide a range from a very narrow to a very broad view.

The first part presents in detail the seven indicators, their relations and some results of their use for international comparisons. The U1/U7 system incorporates very different approaches: some of them are sub-groups rates, some others are balanced using hours. The use of these indicators shows that they can illustrate the particularity of each national labour market: Japan which has a very low international rate of unemployment (U5) is nearer from other countries if we use the U7 broad indicator.

The second part is devoted to the question: is it possible and useful to generalize the use of the « BLS system » ?

The sensitivity of the indicators to the design of the questionnaires and the difficulty to draw precisely the boundary of unemployment are two important obstacles to the work of standardization, but many progress can be made.

More problematic is the claim of the U1/U7 system to give in the same time a hierarchical and a multidimensional view of unemployment. Even if we abandon the hierarchical approach, it is impossible to put together categorial and alternative indicators. If it seems useful and possible to count the unemployed persons using a « full-time equivalent », the theoretical status of this last notion, more technological than economical, has to be clarified.

It is clear that the international standardized indicator is neither satisfying for international comparisons nor for national use, but the BLS system is not the solution. The problems under review suggest some ways for a reconstruction. First, it is important to differentiate unemployment as a situation *vis à vis* the labour market, from its consequences. Second, the construction of a hierarchical representation is useful, but must be based on the explicit definition and evaluation of an aggregate indicator of the distance to the labour market.

Key words: unemployment, measure, international comparisons

La standardisation opérée par le BIT a limité les différences conceptuelles et techniques existant entre les mesures nationales du chômage. L'adoption de critères similaires ne suffit pas à assurer la validité des comparaisons internationales : il faut aussi que l'hypothèse « toutes choses égales par ailleurs » soit plausible, alors même que les marchés du travail sont très différents.

Le Bureau of Labor Statistics propose de mieux rendre compte de cette diversité à l'aide d'une batterie d'indicateurs. Un examen méthodologique montre que ce système ne peut servir de référence, car il souffre de multiples incohérences : le mélange d'indicateurs catégoriels et alternatifs invalide la prétention à créer une hiérarchie ; l'introduction d'une mesure en volume de travail entre en conflit avec un dénombrement des offreurs ; enfin, il y a confusion entre le chômage et ses conséquences. Les problèmes posés méritent cependant, malgré des difficultés importantes, de chercher une construction inspirée des mêmes objectifs.

Mots clefs: chômage, mesure, comparaisons internationales

The BIT, through its work of standardization, has limited the technical and conceptual différences existing between the national measures of unemployment. The use of similar criterions is not sufficient to allow valid international comparisons: it is also necessary that the characteristics of labor markets are similar.

The Bureau of Labor Statistics tries to give some light on the real existing diversity with the help of a group of indicators. A methodological analysis shows that this system cannot pretend to be a reference, because of numerous inconsistencies : the mixture of categorical and alternative indicators is not compatible with a hierarchy ; the use of a hour measure is not compatible with the count of persons ; finally, there is a confusion between unemployment and its consequences. However the problems under review suggest to try a reconstruction, which seems difficult.

Key words: unemployment, measure, international comparisons

JEL : F6